

FONDEMENTS NEUROBIOLOGIQUES DES TROUBLES D'APPRENTISSAGE

C'est clair et concis. Nous savons maintenant que les troubles d'apprentissage sont une condition neurologique et qu'ils durent toute la vie, qu'ils ne disparaîtront pas. Au cours de la dernière décennie, une preuve scientifique convaincante provenant de la recherche génétique et des études du cerveau a clairement établi le fondement neurobiologique des troubles d'apprentissage (TA). Ces études portent sur des grands domaines de ce champ d'étude dont : la génétique des troubles d'apprentissage; les effets indésirables sur le développement du cerveau (y compris les influences prénatales, toxicologiques, nutritionnelles et tératogènes); la mesure de la structure et des fonctions du cerveau par des autopsies et des études d'imagerie par résonance magnétique (IRM) ainsi que diverses techniques de neuroimagerie; et de récentes recherches neuropsychologiques, dont une partie indique que d'autres conditions peuvent être comorbides des troubles d'apprentissage ou constatées avec ceux-ci.

Plusieurs études des effets prénataux des substances toxiques sur le développement, qui ont suivi des enfants jusqu'à l'adolescence et plus longtemps, ont montré que les premiers effets changent au fil des ans, mais sans disparaître ni devenir moins importants.

On constate des différences dans la structure et la fonction du cerveau des personnes ayant des TA et ces résultats ont de graves conséquences sur les décisions en matière de politiques, des services et des programmes des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, dans les secteurs de l'éducation, légal, de la justice, de la santé, des finances et de l'environnement, partout au Canada, pour les personnes qui ont des troubles d'apprentissage.

Les responsables des politiques, les administrateurs des commissions scolaires, les instituts pédagogiques, les éducateurs et le personnel médical doivent reconnaître et accepter la preuve scientifique, arrêter des politiques, préparer des programmes efficaces d'éducation et apparier les objectifs d'enseignement, son contenu et son rythme aux besoins des personnes ayant des TA pour que celles-ci puissent atteindre leur plein potentiel.

Il est important d'insister sur le fait que les personnes ayant des TA peuvent apprendre, mais que le processus d'apprentissage peut être inefficace à cause des différences précises de la structure et des fonctions du cerveau. L'inefficacité décrit soit une faible exactitude ou une faible vitesse dans l'apprentissage ou la réalisation d'une tâche et est tout à fait distincte de l'inaptitude ou de l'incapacité. L'information peut être traitée, mais à un rythme plus lent et/ou par des méthodes différentes à comparer aux personnes n'ayant pas de TA.

L'éducation, les stratégies d'apprentissage, les techniques de compensation et les

interventions d'orthopédagogues peuvent avoir une grande incidence sur le processus d'apprentissage. Il faut donc des méthodes d'apprentissage et d'enseignement efficaces et efficaces pour satisfaire les besoins précis des personnes ayant des TA. En faisant connaître ce qu'un trouble d'apprentissage est, et ce qu'il n'est pas, nous habilitons les employeurs à comprendre les forces diverses des personnes ayant des TA. Les employeurs peuvent alors comprendre le besoin d'assouplissements et de stratégies permettant aux personnes ayant des troubles d'apprentissage de réussir au travail et appuyer celles-ci, habilitant les personnes ayant des TA à être des citoyennes et des citoyens apportant leur contribution positive à notre société.

Référence : Association canadienne des troubles d'apprentissage